

différant beaucoup des fonctions normales d'enquête sur les dépenses ministérielles des comités permanents qui examinent les prévisions budgétaires, et le reste.

A mon sens, donc, on propose de confier à ce comité des fonctions fort différentes et le gouvernement devrait songer sérieusement à l'accepter afin qu'un examen fragmentaire, ou mesure par mesure, assure une application pratique, conforme à l'intention du Parlement lors de l'adoption de la mesure.

Des voix: La question!

M. Barnett: Monsieur le président, en appuyant l'amendement proposé, j'estime que le meilleur argument peut-être en faveur de son adoption a été invoqué par le président du Conseil privé dans la dernière partie de ses remarques d'il y a quelques instants, où il a énuméré en détail les comités supplémentaires que l'amendement à l'étude propose d'établir.

A mon sens, il a touché juste en ce qui concerne l'amendement auquel la plupart d'entre nous souscrivent: abolissons les anciens comités trop vastes, peu maniables, non spécialisés auxquels les députés étaient affectés et auxquels ils n'assistaient que fictivement, pour adopter un système flexible de petits comités efficaces, auxquels seraient nommés des députés s'intéressant d'une façon particulière à divers aspects spécialisés des travaux parlementaires. D'après l'orientation qu'il nous a indiquée, j'ai l'impression que le président du Conseil privé a présenté une vigoureuse thèse en faveur de l'amendement de l'honorable député de Peace-River.

La seule autre chose que je tiens à dire, vu que le président du Conseil privé a donné à entendre qu'on aurait peut-être un ombudsman parlementaire, c'est que je conviens que ce comité, s'il est constitué, jouerait un rôle différent de celui d'un ombudsman. Mais si l'on créait ce poste et ce comité, celui-ci pourrait de temps à autre faire comparaître l'ombudsman, un peu comme le comité des comptes publics fait comparaître l'auditeur général, afin de se renseigner davantage sur certains aspects de l'administration du gouvernement dont il aurait acquis une connaissance particulière dans l'exercice de ses fonctions. J'ai donc l'impression, monsieur le président, surtout après

ce que l'honorable député de Medicine-Hat a déclaré, que le président du Conseil privé a effectivement énoncé de très bonnes raisons pour lesquelles ce comité supplémentaire devrait être créé à l'heure actuelle sans plus de délai.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, permettez-moi de dire quelques mots à ce sujet. A mon sens, nous cherchons à modifier le Règlement à l'heure actuelle et non pas à créer un nouveau poste, peu importe son opportunité. Je ne veux pas soulever de point d'ordre technique, mais je pense qu'un grand nombre d'entre nous souscriraient dans une large mesure au principe général dont s'inspire l'amendement à l'étude. Le Parlement britannique, sauf erreur, compte depuis nombre d'années un comité chargé de veiller à ce que les règlements ne dépassent pas les pouvoirs accordés par la loi. Il convient tout à fait aux députés, selon moi, de s'assurer que l'exécutif ne cherche pas à légiférer par décrets du conseil, mais ne recoure aux décrets qu'à des fins autorisées par le Parlement. On ne devrait jamais permettre à l'exécutif d'aller plus loin, sauf quant au peu qu'il lui reste de sa prérogative, ce qui n'est pas grand-chose.

Mais à première vue, monsieur le président, le rapport que vient de citer le député de Medicine-Hat semble envisager tout autre chose, c'est-à-dire d'examiner comment un organisme probablement bien légitime et constitué en bonne et due forme s'acquitte de ses fonctions. Nombre d'entre nous tiendraient sans doute à réfléchir sérieusement avant de décider si telle est bien la meilleure façon pour le Parlement d'exercer sa surveillance sur l'exécutif.

En régime parlementaire britannique et sous un gouvernement responsable, c'est l'exécutif qui est responsable de tous ses actes et de tout organisme créé en vertu de ses pouvoirs. En outre, c'est le ministre qui est comptable à l'ensemble de la Chambre. J'ai toujours cru que la grande valeur de notre régime—et je sais que le député de Port-Arthur, qui aime tant le régime américain, ne sera pas d'accord avec moi mais j'espère que la plupart des députés le seront—tient